

**EUCO WINTER MIX POWDER - 20/1.25 BAGS**

Version 1.1

Date d'Impression 10/16/2007

Date De Révision 08/27/2006

**SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT / L'INFORMATION DE PRÉPARATION****L'Information du Produit**

Marque de fabrique : EUCO WINTER MIX POWDER - 20/1.25 BAGS  
Code produit : 021 95

Fournisseur : Euclid Canada  
2835 Grande-Allée  
St-Hubert, QC J4T 2R4

Téléphone : 1-800-667-0920  
Tél (URGENCE): : (613) 996-6666

Utilisation d'un produit : Adjuvant

**L'Information De Préparation**

Préparé Par : Sewnauth Raghunandan  
Date: : 08/27/2006  
Téléphone : (416) 421-3300

**SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Survol des urgences**

Blanc. poudre. Peut causer de la toux et des sifflements. La poussière peut causer une irritation des voies respiratoires. Quitter les lieux d'exposition afin de respirer de l'air frais. Éviter de retourner sur les lieux d'exposition. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

**Effets aigus potentiels pour la santé/voies d'absorption**

En cas d'inhalation : Peut causer de la toux et des sifflements. La poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.

En cas de contact avec les yeux : La poussière peut causer une irritation des yeux. Peut causer une irritation ou une abrasion mécanique.

En cas d'ingestion : Peut causer une irritation gastrointestinale, des nausées et des vomissements.

En cas de contact avec la peau : Peut causer une légère irritation. Peut causer un assèchement, des craquements, une irritation et des brûlures chimiques.

**Conditions médicales aggravées**

L'exposition au produit peut aggraver l'état des personnes atteintes de problèmes des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

**Effets chroniques pour la santé**

Aucun effet connu n'est anticipé.

**EUCO WINTER MIX POWDER - 20/1.25 BAGS**

Version 1.1

Date d'Impression 10/16/2007

Date De Révision 08/27/2006

**SECTION 3: INGRÉDIENTS DANGEREUX**

Nommé Chimique	CAS-No.	% De Chaîne De Poids
Calcium chloride	10043-52-4	> 60.0
Les ingrédients listés ci-dessus sont contrôlés tel que défini par la loi sur les produits contrôlés, am. SOR/88-555.		

**SECTION 4 - PREMIERS SOINS**

Obtenir immédiatement des soins médicaux pour toute exposition significative.

- Inhalation : Quitter les lieux d'exposition afin de respirer de l'air frais. Éviter de retourner sur les lieux d'exposition. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec les yeux : Rincer abondamment avec de l'eau pour au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux immédiatement.
- Contact avec la Peau : En cas de contact avec la peau, nettoyer vigoureusement avec du savon et de l'eau. S'il y a irritation, éruption cutanée ou tout autre problème qui apparaît, obtenir des soins médicaux immédiatement.
- Ingestion : Ne pas faire vomir à moins de suivre les conseils d'un médecin. Communiquer avec le centre antipoison le plus près ou un médecin immédiatement.

**SECTION 5: RISQUES DE FIRE/EXPLOSION**

- Point d'éclair : Non disponible.
- Méthode : Non disponible.
- Abaissez la limite d'explosion : Non disponible.
- Limite supérieure d'explosion : Non disponible.
- La température d'auto-allumage : Non disponible.
- Moyen d'extinction : Ce produit ne devrait pas brûler dans des conditions normales d'utilisation. Utiliser ce qui est approprié aux conditions environnantes.
- Produits de combustion dangereux : Non disponible.
- Équipement de protection pour les pompiers : Non applicable. Ce produit ne devrait pas brûler.
- Condition d'inflammabilité et d'explosion : Ce produit ne devrait pas s'enflammer dans des conditions normales d'utilisation.

**SECTION 6 - MESURES DE PRÉCAUTION EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT**

Porter un équipement de protection personnel approprié. Éviter tout contact avec le matériau. Imbiber le matériau avec de l'eau afin de contrôler la poussière. Ramasser puis disposer dans un contenant approprié à

**EUCO WINTER MIX POWDER - 20/1.25 BAGS**

Version 1.1

Date d'Impression 10/16/2007

Date De Révision 08/27/2006

la mise au rebut. Rincer la zone d'écoulement avec de l'eau.

**SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

Éviter d'inhaler les vapeurs. Éviter d'ingérer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et l'habillement. Maintenir les contenants hermétiquement fermés après usage. Ces précautions s'appliquent aussi aux contenants vides. Ces précautions s'appliquent aussi aux contenants vides. Porter un équipement de protection personnel lors de la maintenance ou de la réparation de mélangeurs contaminés, des stators ou de tout autre équipement. Entreposer dans des contenants hermétiques dans un endroit frais, sec et ventilé de l'entrepôt.

**SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE****Matériel de protection Personnel**

**Protection Respiratoire** : Porter un respirateur antipoussière approprié approuvé NIOSH/MSHA ajusté convenablement lorsque le taux anticipé de particules aéroportées est supérieur à la limite volatile tolérable spécifiée dans la fiche signalétique. Suivre les recommandations du fabricant concernant le port et l'utilisation du respirateur.

**Protection des Main** : Porter des gants imperméables caoutchoutés ou de vinyle ainsi qu'un équipement de protection complet afin de réduire l'exposition.

**Protection des yeux** : Porter des lunettes de protection appropriées.

**Protection de peau et de corps** : Éviter tout contact avec les chaussures et les vêtements. Porter un tablier caoutchouté et des couvre-chaussures.

**Marque de fabrique** : Demander conseil à des professionnels lors de la sélection, de l'entretien et de l'utilisation. Porter des gants, un bonnet et des vêtements de protection complets afin d'éviter toute irritation cutanée. Utiliser des vêtements lavables ou jetables. Éviter d'apporter les vêtements souillés à la maison. Les vêtements de travail doivent être lavés séparément des autres vêtements. Rincer vigoureusement la cuve de la laveuse après le lavage. Si le lavage doit être effectué par une autre personne, informer cette personne des procédures appropriées. Les vêtements de travail doivent être entreposés à l'écart des vêtements ordinaires afin d'éviter toute contamination.

**Mesures De Technologie** : Utiliser uniquement dans les endroits ventilés adéquatement. Procurer une ventilation maximale dans les endroits confinés. Utiliser au maximum le système d'évacuation local lorsque le système de ventilation centrale est inefficace.

**Limites D'Exposition**

Aucun des ingrédients n'a de limite d'exposition connue.

**SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**État Physique** : solide

**Forme** : poudre

**Couleur** : Blanc

**EUCO WINTER MIX POWDER - 20/1.25 BAGS**

Version 1.1

Date d'Impression 10/16/2007

Date De Révision 08/27/2006

Odeur	: aucune odeur
pH	: Non disponible.
Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Point de fusion	: Non disponible.
Point de congélation	: Non disponible.
Point d'ébullition	: 347 °F, 175 °C
Solubilité dans l'eau	: Non disponible.
Taux d'évaporation :	: Non disponible.
Densité	: 1.85
Teneur de matières volatiles par poids (%)	: 0%

**SECTION 10 - RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ**

Substances à éviter	: Non applicable.
Stabilité	: Le matériau est stable dans des conditions normales d'entreposage, de manutention et d'utilisation.
Polymérisation dangereuse	: Ne se produira pas dans des conditions normales.

**SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

Calcium chloride, C AS-No.: 10043-52-4  
Toxicité orale aigue (DL-50 par voie orale) 1,000 mg/kg ( Rat )

**SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

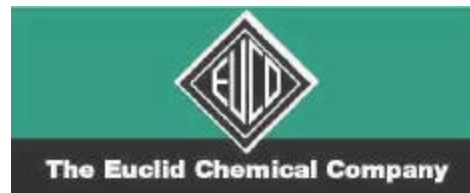
Aucune donnée n'est disponible

**SECTION 13 - Considérations De Disposition De Rebut**

Méthode De Disposition : Recycler ou disposer en respectant les lois fédérales, provinciales et municipales.

**SECTION 14 - DONNÉES SUR LE TRANSPORT**

**TDG / DOT Description D'Expédition :**  
NON RÉGLEMENTÉ

**EUCO WINTER MIX POWDER - 20/1.25 BAGS**

Version 1.1

Date d'Impression 10/16/2007

Date De Révision 08/27/2006

**SECTION 15 - L'INFORMATION DE NORMALISATION****Les Inventaires Nord Américains :**

Tous les composants sont compris ou non compris dans le répertoire de la TSC

Ce produit ou ses composants sont sur la liste, ou sont exemptés de la liste des substances Domestiques Canadiennes.

**Règlements Canadiens :**

SIMDUT Classification : D2B

Ce produit est contrôlé selon les normes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (SIMDUT).

Ce produit a été classifié conformément avec les critères de risque selon le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétiques des matières dangereuses contient tous les renseignements requis par le RPC.

**Autres Règlements:**

Composé organique volatil (moins : 0 g/l  
l'eau et exempt de solvant)

**SECTION 16 - L'AUTRE INFORMATION****HMIS Estimation :**

Santé	1
Inflammabilité	0
Réactivité	0
PPE	

0 = Minimum

1 = Léger

2 = Modéré

3 = Sérieux

4 = Grave

**Davantage D'Information:**

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.

**Préparé Par : Sewnauth Raghunandan****légende**

ACGIH - American Conference of Governmental Hygienists

MT - Ministère des Transports

RSD - Répertoire des substances domestiques

APE - Agence de protection de l'environnement

SIMD - Système d'information sur les matières dangereuses

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

MSHA - Mine Safety Health Administration

RSND - Répertoire des substances non domestiques

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

PNT - Programme national de toxicologie

OSHA - Occupational Safety and Health Administration

LEP - Limite d'exposition permise

RCRA - Resource Conservation and Recovery Act

LECT - Limite d'exposition à court terme

TLV - la limite volatile tolérable

TSCA - Toxic Substances Control Act

VEMP - Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps

V - Volume

COV - Composé organique volatil

SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail